

La vente de ces parcelles rentre dans le cadre de l'opération :



FICHE PROGRAMME

Pour bénéficier de cette opération, il faut déposer une fiche de candidature au siège social de l'OPH de l'Aisne, 1 place Jacques de Troyes, 02007 Laon Cedex. Les fiches de candidatures doivent être transmises, dûment complétées, sous pli recommandé avec accusé de réception.

L'OPH de l'Aisne et le Conseil départemental de l'Aisne vous présentent



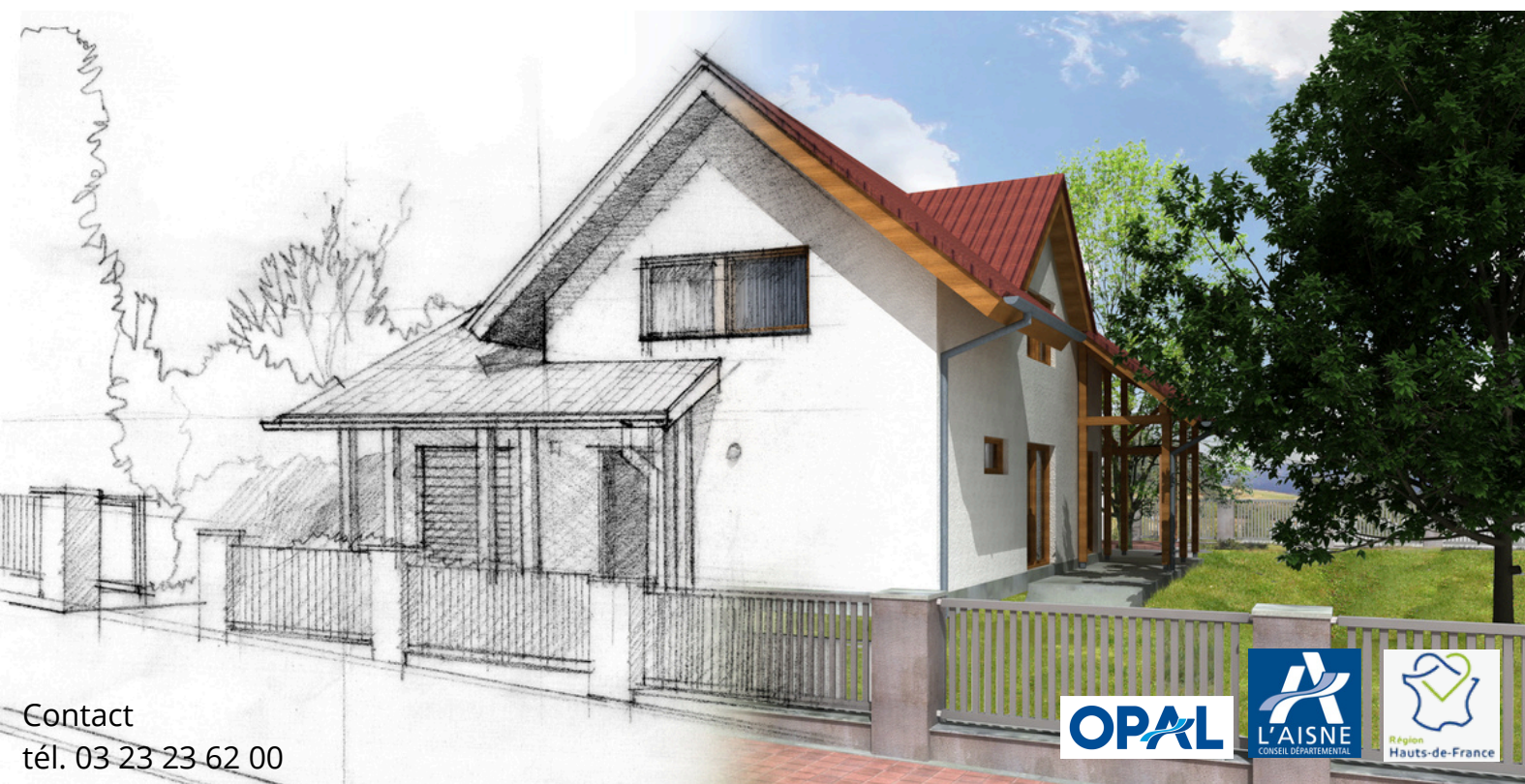
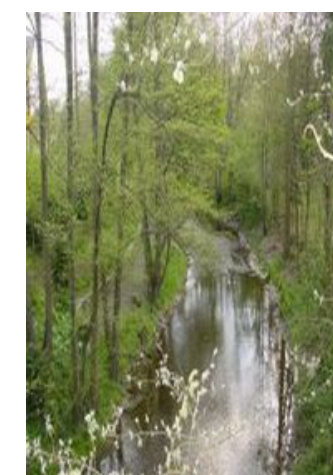
Lotissement à **HIRSON**

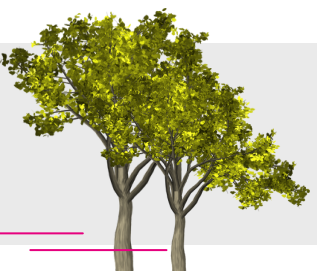
Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà propriétaire d'un logement,
- Faire construire leur maison pour la première fois,
- Habiter la maison à construire sur la parcelle, en tant que résidence principale,
- Ne pas dépasser les plafonds de ressources prévus pour l'attribution d'un logement HLM.

S'il y a plusieurs candidats sur un lot, ils seront départagés par une commission au regard des critères suivants :

- Locataire du parc social,
- Composition de la famille,
- Ancienneté en qualité de locataire du parc social,
- Priorité aux résidents de la commune concernée par le programme.





PLAN DE MASSE HIRSON

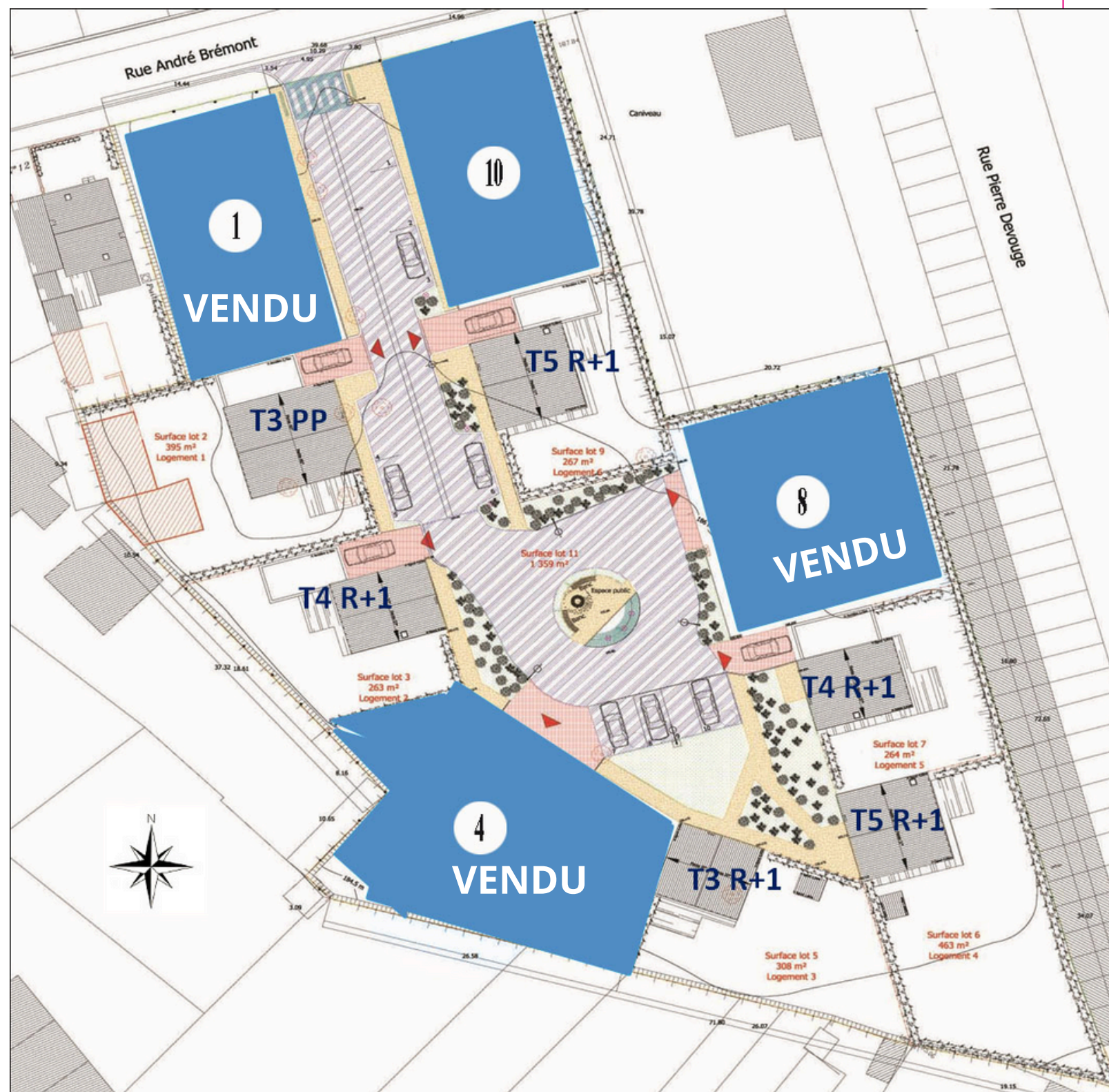


Terrain 10
Surface approx. 368 m²
Prix terrain : 9.300 €

Terrain 1
Surface approx. 366 m²

Terrain 4
Surface approx. 535 m²

Terrain 8
Surface approx. 454 m²



Arrêté d'autorisation N° PA00238110H0001
délivré le 21 février 2011 - déposé en mairie

La surface habitable de la maison doit être comprise entre 70 m² et 120 m² et respecter le prix de 1.500 € au m².
Ce prix ratio au m² est basé sur une maison livrée clés en mains hors branchements et papiers peints peintures.
Les prix indiqués sont arrondis.

Les prix des terrains sont minorés par les subventions des collectivités locales pour permettre d'améliorer les caractéristiques techniques de la maison (économies d'énergie, qualité environnementale,...)

HIRSON